



Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada



engineerscanada
ingénieurscanada

PAGE LAISSÉE INTENTIONNELLEMENT EN BLANC
POUR PERMETTRE L'IMPRESSION RECTO VERSO

Table des matières

Table des matières	3
Introduction	5
Structure	6
Mesure du rendement	7
Priorités stratégiques	9
Priorité stratégique 1 : Programme d'amélioration de l'agrément	10
Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément	11
Priorité stratégique 3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie	12
Priorité stratégique 4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences	13
Impératifs opérationnels	15
Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie	16
Impératif opérationnel 2 : Faciliter et encourager de bonnes relations de travail entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers	17
Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada	18
Impératif opérationnel 4 : Offrir des programmes nationaux	19
Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	20
Impératif opérationnel 6 : S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada	21
Impératif opérationnel 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens	22
Impératif opérationnel 8 : Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels	23
Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne	24
Impératif opérationnel 10 : Protéger tous mot(s), marque(s), slogan(s), ou logo(s), ou toute œuvre littéraire ou autres œuvres se rapportant à la profession d'ingénieur ou à ses objets	26
Ressources internes	27
Responsabilités du conseil	29
Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil	30
Responsabilité du conseil 2 : Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction	31
Responsabilité du conseil 3 : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée	31
Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	32
Responsabilité du conseil 5 : S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil	33
Responsabilité du conseil 6 : Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil	33

PAGE LAISSÉE INTENTIONNELLEMENT EN BLANC
POUR PERMETTRE L'IMPRESSION RECTO VERSO

Introduction

Ingénieurs Canada est un organisme en pleine transformation. Ce plan stratégique est à la fois un produit et un guide pour ce changement. Dans ses détails, il explique ce qu'Ingénieurs Canada accomplira au cours des trois prochaines années. Dans son ensemble, il reflète une approche consultative délibérée pour diriger l'orientation d'Ingénieurs Canada.

Ce document est le concentré d'une collaboration pancanadienne. Il reflète le résultat de plus de 65 heures de consultation directe des organismes de réglementation du génie et d'efforts intensifs pour harmoniser les points de vue afin de tracer un parcours clair pour faire progresser l'organisme.

C'est en misant sur nos points communs que nous pouvons accomplir de grandes choses. Nous pouvons développer des initiatives plus fortes et plus robustes dont peuvent bénéficier un plus grand nombre de personnes touchées par notre profession.

Ce plan stratégique se concentre sur ce qui unit les organismes de réglementation. Il décrit un portefeuille de travaux pour les trois prochaines années qui sert les organismes de réglementation et assure la promotion et le maintien des intérêts de la profession.

La structure de ce plan s'écarte des pratiques antérieures. Lorsque le conseil a commencé à examiner notre structure de gouvernance, nous avons constaté que nous avions élargi la portée de notre travail jusqu'au point de pression, que nous avions échoué à consulter nos membres de façon significative et que nous étions coincés dans un modèle de gouvernance qui entravait notre capacité à produire des résultats concrets et délibérés.

Par contraste, nous avons ici un plan à 100 pour cent, qui décrit tout ce que nous, en tant qu'organisation, allons faire au cours des 36 prochains mois. Du personnel jusqu'aux bénévoles en passant par le conseil, ce plan aligne l'ensemble d'Ingénieurs Canada sur des priorités bien définies et axées sur des résultats. Nous évaluerons notre rendement par rapport à ce plan et réexaminerons ce dernier chaque année pour nous assurer qu'il demeure en phase avec la réalité du moment. S'il est nécessaire de corriger le cap, nous le ferons. Nous le ferons en toute transparence et fonderons nos décisions sur des preuves solides. Nos organismes de réglementation auront leur mot à dire dans ces décisions, et nous écouterons attentivement ce qu'ils nous diront.

Notre voie est tracée. Nous regardons vers l'avenir. Avançons maintenant ensemble.



Russ Kinghorn
Président



Annette Bergeron
Présidente élue



C'est en misant sur nos points communs que nous pouvons accomplir de grandes choses. Nous pouvons développer des initiatives plus fortes et plus robustes dont peuvent bénéficier un plus grand nombre de personnes touchées par notre profession.

Structure

Ce plan stratégique documente les actions que le conseil entreprendra pour réaliser l'orientation donnée par les organismes de réglementation du génie dans l'Objet d'Ingénieurs Canada qu'ils ont approuvé.

Ingénieurs Canada englobe le conseil et tous ses comités, y compris le Bureau d'agrément, le Bureau des conditions d'admission, ainsi que le chef de la direction, le personnel et les comités opérationnels. Par conséquent, ce plan donne des orientations :

- Au chef de la direction, au personnel et aux comités opérationnels d'Ingénieurs Canada
- Au Bureau d'agrément
- Au Bureau des conditions d'admission
- Au conseil lui-même

Le Plan stratégique 2019-2021 est structuré de façon à fournir aux organismes de réglementation une vue à 100 pour cent de toutes les activités entreprises par Ingénieurs Canada. Cette structure est une approche délibérée visant à renforcer la confiance des organismes de réglementation et à leur procurer de la clarté et une transparence complète quant à toutes les actions menées par Ingénieurs Canada. Lorsque ces buts auront été atteints, Ingénieurs Canada adoptera une approche plus traditionnelle de la planification stratégique avec son Plan stratégique 2022-2025.

Ce plan comprend les éléments suivants :

- Priorités stratégiques
- Impératifs opérationnels
- Ressources internes
- Responsabilités du conseil

Priorités stratégiques

Le Plan stratégique 2019-2021 diffère d'un plan stratégique traditionnel en ce que les principales « stratégies » ne sont pas guidées par une vision et des objectifs « aspirationnels ». Dans ce plan, le conseil estime qu'il est essentiel de cerner *les changements hautement prioritaires* qui sont essentiels pour restabiliser l'organisation et fournir un fondement adéquat pour l'établissement d'objectifs aspirationnels dans les plans subséquents.

En particulier, le terme « priorité stratégique » est utilisé ici pour exprimer :

- La nécessité d'achever et, si possible, de clore, les grands projets qui ont été entrepris avant l'élaboration de ce plan, afin que les initiatives futures puissent être évaluées du concept à la conclusion dans le cadre du processus de planification stratégique du conseil.
- La nécessité de revoir, de préciser et éventuellement de revitaliser les objectifs de tout programme important qui pourrait être en train de s'essouffler.
- La nécessité de codifier et de terminer les plans d'action dont l'exécution est considérée comme étant urgente par le conseil et qui pourraient à présent bénéficier d'une attention plus soutenue.

impératifs opérationnels

Dans ce plan, les dix impératifs opérationnels sont définis par les dix principes de l'Objet



d'Ingénieurs Canada, qui définissent et limitent le fonctionnement de l'organisme. Cela permet une mise en correspondance directe des opérations d'Ingénieurs Canada avec les besoins et exigences définis par les organismes de réglementation dans l'Objet d'Ingénieurs Canada.

Ressources internes

Les ressources internes comprennent toutes les fonctions de soutien assurées par le personnel d'Ingénieurs Canada.

Responsabilités du conseil

Les responsabilités du conseil codifient la reddition de comptes du conseil dans le cadre du processus de gouvernance.

Mesure du rendement

Le Plan stratégique 2019-2021 sera examiné chaque année sur la base de mesures de rendement établies qui seront définies d'ici la fin de 2018. L'intention, à ce stade, est que les organismes de réglementation et le conseil évaluent le rendement de l'organisme. Ce nouveau « bulletin » de mesure du rendement doit indiquer jusqu'à quel point les évaluateurs considèrent que les résultats attendus ont été atteints ou pas au cours de la période d'évaluation précédente.



PAGE LAISSÉE INTENTIONNELLEMENT EN BLANC
POUR PERMETTRE L'IMPRESSION RECTO VERSO

Priorités stratégiques



Priorité stratégique 1 :

Programme d'amélioration de l'agrément



Le Programme d'amélioration de l'agrément (PAA) est un effort coordonné pour améliorer l'agrément des programmes d'études en génie. Le PAA est constitué de quatre éléments visant à améliorer la logistique et à réduire la charge de travail associée au processus d'agrément pour les établissements d'enseignement supérieur (EES) et Ingénieurs Canada. Ces éléments sont les suivants :

- Améliorer le processus de communication et de consultation auprès des parties prenantes.
- Élaborer un programme de formation pour les membres du Bureau d'agrément, les visiteurs de programmes, les EES et le personnel d'Ingénieurs Canada afin d'améliorer la cohérence des visites d'agrément.
- Implanter un processus d'amélioration continue pour que le système d'agrément demeure réceptif aux besoins en évolution de la profession d'ingénieur du Canada.
- Mettre en œuvre un système amélioré de gestion des données pour l'agrément et l'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.

Justification

Le Programme d'amélioration de l'agrément vise à ce que l'agrément de la formation en génie continue d'être offert de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible. L'agrément repose sur le travail de centaines d'experts bénévoles et de membres du personnel dont le temps doit être utilisé le plus efficacement possible. Les EES consacrent des ressources importantes pour faire agréer leurs programmes. Il s'agit notamment pour eux de rassembler les données permettant de démontrer la conformité du programme aux normes d'agrément et de mener à bien tous les préparatifs nécessaires aux visites. Le PAA vise à exploiter au mieux les ressources, tout en permettant l'amélioration continue de la formation en génie au Canada. À terme, ce programme contribuera à renforcer la profession d'ingénieur et à améliorer la mobilité internationale des diplômés en génie.

Ingénieurs Canada collabore également avec les facultés de génie et de sciences appliquées pour recueillir et tenir à jour les données sur les inscriptions et la diplomation des étudiants des programmes de génie. Certaines données de ces dossiers sont également nécessaires dans le cadre de l'agrément. Pour alléger les deux processus, Ingénieurs Canada investit pour mettre à jour les données sur les inscriptions et les diplômes décernés tout en améliorant simultanément le processus d'agrément. De cette façon, les deux systèmes peuvent partager l'information commune et réduire ainsi l'entrée en double des données pour tous les utilisateurs.

Résultats attendus

- Amélioration du fonctionnement du processus de gestion de l'agrément.
- Amélioration du fonctionnement du processus de l'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de la consultation des parties prenantes en ce qui concerne les processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de l'expérience utilisateur associée à la gestion de l'agrément et à l'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, tant sur le plan opérationnel que pour les parties prenantes intervenant directement dans ces deux processus.
- Fiabilité améliorée de l'agrément et de l'enquête sur les inscriptions et les diplômes



décernés.

- Capacité pour les utilisateurs d'adopter plus rapidement les modifications apportées aux processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Établissement de méthodes durables pour garantir l'amélioration continue des opérations courantes.

Responsabilité

Chef de la direction d'Ingénieurs Canada

Objectifs annuels

2019	<ul style="list-style-type: none">➤ Mise en œuvre du nouveau système de gestion des données pour la collecte des données sur les inscriptions et les diplômes décernés.➤ Formation de toutes les parties prenantes.
2020	<ul style="list-style-type: none">➤ Extension du nouveau système de gestion des données pour englober le processus de gestion de l'agrément.➤ Formation de toutes les parties prenantes.➤ Saisie et intégration des améliorations découlant de la première version.
2021	<ul style="list-style-type: none">➤ Actualisation du système de gestion des données en fonction des leçons retenues des versions précédentes.➤ Formation de toutes les parties prenantes.➤ Saisie et intégration des améliorations continues.

Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément

Justification

Le Bureau d'agrément est conscient de la nécessité d'assurer une transparence accrue et fondée sur des données probantes au conseil, aux organismes de réglementation et aux doyens. Il doit également démontrer la robustesse du système de normes et de procédures d'agrément, tout en reconnaissant et en corrigeant les faiblesses en fonction des données et des faits. Selon certains, le travail du Bureau d'agrément est un processus opaque, compliqué et impénétrable, où il y a des surprises et où des décisions autonomes sont prises régulièrement. Il faut contrer cette perception au moyen d'un processus annuel et documenté de mesure du rendement, de meilleures communications, de processus documentés d'amélioration continue et d'une plus grande transparence.

Résultats attendus

- Les normes établies par le Bureau d'agrément s'appuient sur des données, reflètent les exigences des organismes de réglementation et favorisent l'excellence de la formation en génie.
- Les organismes de réglementation du génie reçoivent un rapport annuel documenté qui démontre que le système d'agrément mesure la transparence et l'efficacité, permettant de discuter en toute clarté des améliorations et modifications potentielles.

- Les établissements d'enseignement supérieur :
 - Comprennent et reconnaissent que le Bureau d'agrément les guide à travers un processus structuré, rigoureux et équitable.
 - Se sentent appuyés dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique dans leurs programmes en temps opportun.
 - Font état d'une connaissance et d'une prévisibilité accrues des visites et des décisions d'agrément, et de leur satisfaction envers l'approche collaborative du Bureau d'agrément en ce qui concerne le changement.



Responsabilité

Bureau d'agrément

Objectifs annuels

2019	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un processus d'évaluation de la transparence et de l'efficacité du système d'agrément est conçu en collaboration avec les parties prenantes. ➤ Un nouveau comité permanent est responsable de ce processus d'évaluation et de l'amélioration continue du système d'agrément. ➤ La question du nombre exigé d'unités d'agrément (UA) est résolue de manière satisfaisante pour toutes les parties prenantes, sur la base de données probantes et en collaboration avec toutes les parties prenantes.
2020	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une première mesure annuelle du système d'agrément est effectuée, sur la base du processus établi en 2019. ➤ Les résultats du premier cycle de mesures quantitatives et qualitatives sont communiqués à toutes les parties prenantes. ➤ Les mesures et le processus de mesure lui-même sont examinés, précisés et actualisés en fonction des leçons retenues et de la rétroaction des parties prenantes.
2021	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La mesure annuelle se poursuit. ➤ Les actions visant à répondre aux résultats des mesures de 2020 sont élaborées et en cours d'application.

Priorité stratégique 3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie

Justification

Ingénieurs Canada s'efforce d'accroître la représentation des femmes dans le domaine du génie, principalement au moyen de son initiative 30 en 30, qui a pour objectif de faire passer le pourcentage d'ingénieures nouvellement admises à 30 % d'ici 2030. À l'échelle nationale, cette proportion est demeurée à environ 17 % au cours des trois dernières années, quand les mesures ont commencé. Trente pour cent est considéré comme étant le point de bascule pour un changement durable et atteindre 30 % en 2030 contribuera à opérer un changement de culture au sein de la profession, en soutenant une présence accrue des femmes au sein de la profession.

Bien que l'objectif soit qu'au moins 30 % des nouveaux ingénieurs titulaires de permis soient des

femmes, le conseil élargit le mandat de l'initiative pour englober le maintien et le développement professionnel des femmes au sein de la profession.

Cette priorité stratégique vise à faire en sorte que, en partenariat avec les organismes de réglementation, des plans d'action soient élaborés et mis en œuvre pour tenir compte de cette portée élargie.

Résultats attendus

- Un programme national jouissant d'une grande visibilité auprès des parties prenantes ciblées.
- Les organismes de réglementation du génie peuvent participer pleinement au programme.
- Les obstacles à l'entrée et au maintien des femmes dans la profession sont compris et des mécanismes pour les contrer sont élaborés en vue d'être appliqués à l'échelle nationale et par les organismes de réglementation dans leur zone de compétence respective.

Responsabilité

Chef de la direction d'Ingénieurs Canada (avec la championne de l'initiative 30 en 30 au conseil)

Objectifs annuels

2019	<ul style="list-style-type: none">➤ Publier des données de référence – jusqu'en 2030 – qui modélisent avec précision notre compréhension actuelle du pourcentage de femmes dans la filière du génie.➤ Définir de nouveaux objectifs pour chaque aspect du mandat élargi.➤ Élaborer de nouveaux plans d'action pour chaque aspect du mandat élargi.➤ Obtenir l'adhésion des organismes de réglementation au nouveau programme.
2020	<ul style="list-style-type: none">➤ Mettre en œuvre tous les plans d'action.➤ Rendre compte des progrès.
2021	<ul style="list-style-type: none">➤ Examiner et préciser en continu les actions pour démontrer les progrès réalisés au regard des objectifs.

Priorité stratégique 4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences

Ingénieurs Canada finance le développement d'un système et d'un cadre d'évaluation sur la base des compétences accessibles en ligne à l'échelle nationale, qui seront mis à la disposition de tous les organismes de réglementation. Le système offre :

- Un ensemble de compétences standard pour l'évaluation de l'expérience de travail en génie en vue de l'attribution du permis d'exercice.
- Un outil national en ligne et de l'information sur l'accueil et l'intégration accessibles à tous les organismes de réglementation.
- Un programme personnalisable d'intégration des ingénieurs stagiaires et des documents de formation connexes.



Justification

L'adoption de l'évaluation sur la base des compétences améliore l'évaluation de l'expérience de travail en génie des candidats formés au Canada et à l'étranger, et aligne la profession d'ingénieur sur les meilleures pratiques. Cette pratique optimale a été approuvée par le conseil en 2013 avec l'appui d'une majorité des organismes de réglementation.

L'utilisation d'un ensemble commun de compétences pour évaluer l'expérience de travail en génie dans le cadre du processus d'attribution du permis permettra :

- Une harmonisation accrue au sein des organismes de réglementation.
- Davantage de clarté quant à l'expérience de travail en génie requise pour l'obtention du permis.
- Davantage de transparence sur le processus d'évaluation de l'expérience de travail.
- Une rétroaction plus spécifique à l'intention des candidats.
- Une cohérence accrue des décisions d'attribution du permis.
- Confiance accrue des évaluateurs bénévoles dans leurs décisions d'évaluation.

L'utilisation d'un système en ligne :

- Permet aux candidats de soumettre leurs rapports de n'importe où dans le monde.
- Réduit le fardeau administratif du personnel des organismes de réglementation.

Résultats attendus

- Le fardeau administratif du traitement des dossiers des candidats est réduit pour le personnel des organismes de réglementation.
- Les candidats comprennent plus clairement l'expérience de travail exigée et comment la déclarer.
- Les candidats et les responsables de la validation ont davantage confiance en leurs propres évaluations.
- Les ressources de traitement des demandes sont recentrées sur les seuls candidats ayant besoin d'une aide supplémentaire.

Responsabilité

Chef de la direction d'Ingénieurs Canada

Objectifs annuels

2019	➤ Le système en ligne d'évaluation sur la base des compétences est disponible en anglais.
2020	➤ Le système en ligne d'évaluation sur la base des compétences est disponible en anglais et en français. ➤ Achèvement et clôture du projet.



Impératifs opérationnels



La raison d'être d'Ingénieurs Canada est de servir les organismes de réglementation et de renforcer la profession en s'acquittant du mandat décrit par les organismes de réglementation dans l'Objet d'Ingénieurs Canada. Les impératifs opérationnels reflètent l'interprétation faite par le conseil de ce qui est requis au cours de la période de trois ans pour répondre aux attentes des organismes de réglementation quant aux principes de l'Objet d'Ingénieurs Canada.

Chaque impératif opérationnel sera précisé dans le plan opérationnel annuel par l'autorité désignée. Il incombe au chef de la direction d'Ingénieurs Canada d'assurer la liaison et de collaborer avec le conseil, ses comités, le Bureau d'agrément et le Bureau des conditions d'admission pour que leurs plans de travail soient fusionnés en un plan opérationnel unique, intégré et coordonné pour Ingénieurs Canada.



Impératif opérationnel 1 :

Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie

Justification

L'agrément est la plus grande priorité des organismes de réglementation.

L'agrément des programmes de premier cycle en génie est actuellement le moyen le plus efficace de garantir que les diplômés canadiens satisfont aux exigences de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice. Le processus d'agrément doit demeurer utile et pertinent.

Résultats attendus

Pour s'acquitter de cette responsabilité, Ingénieurs Canada s'engage à :

- Faire en sorte que le processus d'agrément canadien soit crédible aux yeux des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement supérieur et des étudiants en génie afin d'agrément de façon efficace et efficiente les programmes canadiens de premier cycle en génie.

Responsabilité

Bureau d'agrément

Sous-initiatives

- Mener les activités d'agrément : visites et décisions
- Élaborer et tenir à jour des politiques en matière d'agrément
- Achever les travaux du Groupe de travail sur les UA

Impératif opérationnel 2 :

Faciliter et encourager de bonnes relations de travail entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers



Justification

Assurer le partage efficace des idées et des pratiques optimales entre les organismes de réglementation est une priorité opérationnelle cruciale pour Ingénieurs Canada et l'une des raisons fondamentales de sa création. Ingénieurs Canada amorce et facilite proactivement la communication entre les organismes de réglementation afin d'assurer le plus grand degré d'alignement possible, étant donné la diversité des ressources et des mandats régionaux.

Résultats attendus

Pour s'acquitter de cette responsabilité, Ingénieurs Canada s'engage à :

- Maintenir un haut niveau de confiance, de participation et d'engagement entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
- Faciliter l'échange d'information nécessaire au soutien d'une fédération bien informée d'organismes de réglementation qui est en mesure d'agir proactivement dans l'intérêt supérieur de la réglementation du génie au Canada.
- Soutenir et faciliter les travaux du Groupe des chefs de direction et des groupes de responsables nationaux en ce qui concerne la réglementation de la profession.

Responsabilité

Chef de la direction d'Ingénieurs Canada

Sous-initiatives

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication continue avec les organismes de réglementation.
- Offrir des occasions de réseautage aux présidents des organismes de réglementation dans le contexte des réunions régulières du conseil.
- Soutenir un programme d'orientation à propos d'Ingénieurs Canada à l'intention des présidents des organismes de réglementation et des autres employés et bénévoles d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- Soutenir le Groupe des chefs de direction et ses initiatives.
- Soutenir les groupes de responsables nationaux et leurs initiatives.

Impératif opérationnel 3 :

Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada



Justification

Cet impératif revêt une grande priorité pour les organismes de réglementation et constitue une fonction centrale d'Ingénieurs Canada.

Résultats attendus

Pour s'acquitter de cette responsabilité, Ingénieurs Canada s'engage à :

- Permettre l'évaluation des compétences en génie.
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui permettent l'évaluation des compétences en génie (c.-à-d. livres blancs, guides et guides modèles) et tenir à jour les programmes d'examens, en s'assurant que les deux sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des candidats au permis d'exercice.
 - Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice pour appuyer la prise de décision des organismes de réglementation.
- Favoriser l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie.
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie (c.-à-d. livres blancs, guides et guides modèles), en s'assurant qu'ils sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des ingénieurs en exercice.
 - Reconnaître et soutenir les réalisations exemplaires d'ingénieurs en administrant des programmes de fellowship et de bourses d'études.
- Faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada.
 - Maintenir, tout en respectant les contraintes et les préférences des organismes de réglementation, une base de données partagée sur les ingénieurs au Canada afin de traiter les demandes de permis interprovinciales et interterritoriales.
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui facilitent la mobilité (c.-à-d. livres blancs, guides et guides modèles), sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation

Responsabilité

La responsabilité est partagée entre le Bureau des conditions d'admission et le chef de la direction, tel qu'indiqué dans les sous-initiatives.

Sous-initiatives

Bureau des conditions d'admission

- Tenir à jour les programmes d'examens
- Élaborer des guides, guides modèles et livres blancs et en assurer la mise à jour

Chef de la direction

- Maintenir la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) pour les organismes de réglementation qui choisissent de l'actualiser et/ou de l'utiliser.
- Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice et conseiller les organismes de réglementation sur leurs impacts.
- Évaluer le programme de bourses d'études et l'actualiser par la suite.
- Évaluer le programme actuel de Prix d'Ingénieurs Canada et présenter les résultats de cette évaluation au conseil pour discussion.

Impératif opérationnel 4 : Offrir des programmes nationaux

Justification

Les programmes nationaux visent à utiliser les ressources d'Ingénieurs Canada pour offrir des programmes qui profitent aux organismes de réglementation du génie. Ces programmes devraient procurer des économies d'échelle qui ne pourraient pas être réalisées par un seul organisme de réglementation ou par un petit groupe d'organismes.

Résultats attendus

Pour s'acquitter de cette responsabilité, Ingénieurs Canada s'engage à :

- Se départir, au cours de la période visée par ce plan, des programmes que les organismes de réglementation estiment ne pas cadrer avec son mandat ou qui pourraient être mieux assurés par d'autres organismes. Cela comprend le protocole d'ingénierie du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP) et le programme de certification de Professionnel de la résilience des infrastructures (PRI). À l'avenir, il serait souhaitable que ces programmes soient offerts aux ingénieurs canadiens, mais par des organismes plus appropriés.
- Confirmer qu'Ingénieurs Canada n'est pas un organisme de certification et cesser d'offrir le programme de certification de PRI.
- Mettre à disposition du matériel de formation et des contenus portant sur la déontologie et le professionnalisme, que les organismes de réglementation pourront utiliser dans l'élaboration de leurs programmes de développement professionnel continu.
- Dialoguer activement avec les organismes de réglementation afin de déterminer les programmes nationaux futurs susceptibles de les intéresser.

Responsabilité

Chef de la direction d'Ingénieurs Canada



Sous-initiatives

- Faciliter et coordonner la collecte et la distribution de matériel de formation sur l'éthique et la déontologie à l'intention des organismes de réglementation.
- Élaborer et exécuter un plan permettant à Ingénieurs Canada de se dégager de la responsabilité de maintenir le protocole d'ingénierie du CVIIP d'ici 2021.
- Cesser immédiatement d'offrir le programme de certification de PRI.
- Élaborer et exécuter un plan permettant à Ingénieurs Canada de se dégager de la responsabilité d'offrir le programme de certification de PRI d'ici 2021.



Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Justification

Ingénieurs Canada est particulièrement bien placé pour assurer des services de représentation auprès du gouvernement fédéral au nom des organismes de réglementation du génie.

Résultats attendus

Pour s'acquitter de cette responsabilité, Ingénieurs Canada s'engage à :

- Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour promouvoir et faire avancer l'adoption de lois touchant la profession et empêcher l'érosion de la législation fédérale en vigueur.
- Interpeller et éduquer les parlementaires, les hauts fonctionnaires fédéraux et tous les organismes gouvernementaux pertinents pour gagner leur confiance et les sensibiliser :
 - À la responsabilité des ingénieurs de protéger le public.
 - Aux avantages de la participation de la profession d'ingénieur aux politiques publiques.
 - Aux positions et préoccupations de la profession d'ingénieur.
- Informer les organismes de réglementation des activités de représentation d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral et des progrès réalisés grâce à un nouveau mécanisme d'établissement de rapports.

Responsabilité

Chef de la direction d'Ingénieurs Canada

Sous-initiatives

- Soumettre au conseil, d'ici septembre 2019, une analyse, une justification et une stratégie recommandée quant à la meilleure façon de faire des représentations auprès du gouvernement fédéral. Cette stratégie :
 - Définira les objectifs des représentations d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral.
 - Examinera tous les efforts actuels et évaluera leur pertinence et leur efficacité pour réaliser les objectifs établis.



- Définira quelles lois touchant la profession doivent être abordées.
- Fera des recommandations concernant les initiatives nouvelles ou existantes les plus susceptibles d'être efficaces pour atteindre les objectifs recommandés dans les limites des ressources disponibles.
- Établira un processus pour l'identification et l'élaboration de politiques publiques soutenues par les organismes de réglementation du génie.

Impératif opérationnel 6 : S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada

Justification

Ingénieurs Canada a un rôle à jouer pour cerner, examiner et expliquer proactivement les tendances et les changements susceptibles d'avoir un impact sur les organismes de réglementation du génie et la profession d'ingénieur. Cette information doit être communiquée aux organismes de réglementation sur une base continue pour éclairer leurs processus de prise de décision et d'établissement d'orientations.

Résultats attendus

Pour s'acquitter de cette responsabilité, Ingénieurs Canada s'engage à :


- Établir une capacité de surveillance et de rapport basée sur des données probantes, allégée et efficace, qui fournit aux organismes de réglementation des prévisions et une détection rapide des changements et progrès potentiels dans l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur. Cette information contribuera à éclairer la prise de décisions en matière de réglementation.

Responsabilité

Chef de la direction d'Ingénieurs Canada

Sous-initiatives

- Soumettre au conseil, d'ici février 2020, une analyse, une justification et une stratégie recommandée quant à la meilleure façon de mener des recherches produisant de l'information pouvant renseigner et conseiller les organismes de réglementation sur les changements et les progrès ayant une incidence sur l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur. Cette stratégie :
 - Définira les objectifs de recherche visant les besoins des organismes de réglementation.
 - Examinera l'ensemble des projets, rapports et enquêtes de recherche existants pour évaluer leur pertinence et leur efficacité à réaliser les objectifs actualisés.

- 
- Fera des recommandations quant aux initiatives nouvelles ou existantes les plus susceptibles d'être efficaces pour réaliser les objectifs recommandés dans les limites des ressources disponibles.
 - Sera prête à être mise en œuvre dans les 90 jours qui suivent son approbation par le conseil.
 - Définir les besoins pour la création possible d'un groupe de travail sur l'avenir de la profession d'ingénieur. En plus d'autres besoins qui restent à définir, ce groupe de travail devrait être en mesure d'examiner les menaces potentielles pour l'autoréglementation.
 - Surveiller activement le travail d'Engineers and Geoscientists BC et d'Engineers Geoscientists Manitoba en lien avec le rapport de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) et en informer les organismes de réglementation.
 - Mettre fin immédiatement au parrainage du Laboratoire d'innovation en génie, et cesser toute participation.

Impératif opérationnel 7 :

Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens

Justification

En tant qu'entité nationale représentant les organismes de réglementation du génie, Ingénieurs Canada est bien placé pour définir les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens, car cela a des impacts sur tous les organismes de réglementation. En outre, en recommandant aux organismes de réglementation des mesures permettant de gérer ces impacts et d'y réagir, Ingénieurs Canada peut contribuer à éclairer les décisions réglementaires de chaque zone de compétence.

Résultats attendus

Pour répondre à ce besoin, Ingénieurs Canada s'engage à :

- Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.
- Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.
- Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.
- Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômes étrangers à l'intention des organismes de réglementation.

Responsabilité

La responsabilité est partagée par le Bureau d'agrément et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, tel qu'indiqué dans les sous-initiatives.

Sous-initiatives

Bureau d'agrément

- Représenter les intérêts des organismes de réglementation en ce qui concerne les ententes internationales et faire rapport au conseil en temps opportun sur l'évolution de ce dossier.
- Mener des visites d'équivalence substantielle suivant les demandes, sans coûts financiers pour Ingénieurs Canada ni augmentation des ressources en personnel.

Chef de la direction d'Ingénieurs Canada

- Soumettre au conseil, d'ici septembre 2020, une analyse, une justification et une stratégie recommandée quant à la meilleure façon de gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens. La stratégie :
 - Définira les objectifs devant être réalisés par Ingénieurs Canada en matière de mobilité internationale.
 - Examinera tous les efforts actuels et évaluera leur pertinence et leur efficacité pour réaliser les objectifs actualisés.
 - ▶ En particulier, l'examen décrira les ententes de mobilité internationale, notamment leurs avantages, obligations, interdépendances et processus, et déterminera, pour chaque entente, si les organismes de réglementation souhaitent la maintenir ou s'en dissocier.
 - Jusqu'à ce qu'une nouvelle stratégie de mobilité internationale soit approuvée par le conseil, Ingénieurs Canada assurera :
 - ▶ Le maintien des ententes de reconnaissance mutuelle.
 - ▶ Le maintien du site Feuille de route pour l'ingénierie au Canada.
 - ▶ La prestation de conseils aux organismes de réglementation en ce qui concerne les accords de commerce internationaux.
 - ▶ Le maintien de la base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), tout en mettant en œuvre les recommandations du Groupe national des responsables de l'admission.

Impératif opérationnel 8 : Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels

Justification

Bien que ce ne soit pas prioritaire, les organismes de réglementation estiment que favoriser la reconnaissance de la profession par la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération d'ingénieurs est un élément important du mandat d'Ingénieurs Canada.

Les organismes de réglementation mentionnent souvent les campagnes promotionnelles nationales et autres efforts de marketing semblables pour répondre à ce besoin, mais cela n'est tout simplement pas réalisable dans les limites des ressources actuelles. Obtenir un résultat appréciable nécessitera de la finesse. Il faut une stratégie minimaliste qui peut quand même avoir



une valeur tangible.

Résultats attendus

Pour répondre à ce besoin, Ingénieurs Canada s'engage à :

- Profiter des occasions existantes pour favoriser la reconnaissance de la valeur et de l'apport de la profession sans s'engager dans des projets prohibitifs.
- Exploiter les partenariats et les coentreprises qui peuvent susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie sans élaborer ou soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme.

Responsabilité

Chef de la direction d'Ingénieurs Canada

Sous-initiatives

- Soumettre au conseil, d'ici février 2020, une analyse, une justification et des stratégies recommandées quant à la meilleure façon de :
 - Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société.
 - Susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie.
- Les stratégies :
 - Définiront des objectifs réalisables pour favoriser la reconnaissance de la profession par la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.
 - Examineront tous les efforts actuels dans les deux domaines susmentionnés et évalueront leur pertinence et leur efficacité pour réaliser les objectifs actualisés.
 - Feront des recommandations quant aux initiatives nouvelles ou existantes les plus susceptibles de réaliser les objectifs recommandés dans les limites des ressources disponibles.
 - Seront prêtes à être mises en œuvre dans les 90 jours qui suivent leur approbation par conseil.

Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne

Justification

Pour les organismes de réglementation, la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein de la profession est la principale priorité non associée à la réglementation (après l'agrément, les compétences professionnelles et le maintien de bonnes relations de travail au sein de la fédération). Par conséquent, le conseil s'efforcera de rehausser la visibilité et les résultats obtenus dans le cadre de ce mandat.



Résultats attendus

Pour s'acquitter de cette responsabilité, Ingénieurs Canada s'engage à :

- Faire des progrès vers la réalisation des cibles de diversité et d'inclusion au moyen d'efforts soutenus et de programmes novateurs et à fort effet de levier qui permettent d'accroître le nombre de femmes et de personnes autochtones qui entrent dans la profession, s'y épanouissent et y demeurent.

Responsabilité

Chef de la direction d'Ingénieurs Canada

Sous-initiatives

- Soumettre au conseil, d'ici septembre 2019, une analyse, une justification et une stratégie recommandée quant à la meilleure façon de promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne. La stratégie :
 - Sera encadrée par la politique de diversité et d'inclusion du conseil. Plus précisément, la stratégie portera sur :
 - ▶ Le recrutement, le maintien et le développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur au Canada.
 - ▶ Des programmes de formation d'appoint et/ou de soutien qui facilitent l'inscription et la diplomation d'Autochtones dans les programmes d'études de premier cycle en génie au Canada.
 - Définira des objectifs réalisables pour une diversité et une inclusion accrues dans le cadre des lignes directrices établies dans la politique de diversité et d'inclusion du conseil.
 - Examinera tous les efforts actuels connexes et évaluera leur pertinence et leur efficacité pour réaliser les objectifs.
 - Tirera parti de l'image de marque et de l'investissement dans le programme 30 en 30 en réutilisant la reconnaissance obtenue jusqu'à présent par le programme.
 - Fera des recommandations quant aux initiatives nouvelles ou existantes les plus susceptibles d'être efficaces pour réaliser les objectifs recommandés dans les limites des ressources disponibles.
 - Sera prête à être mise en œuvre dans les 90 jours qui suivent son approbation par le conseil.
 - Démontrera, d'ici mai 2019, que des gains rapides ont été réalisés par rapport aux objectifs de la priorité stratégique 3 (initiative 30 en 30); des rapports d'avancement semestriels seront par la suite fournis aux réunions du conseil de septembre et de mai.



Impératif opérationnel 10 :

Protéger tous mot(s), marque(s), slogan(s), ou logo(s), ou toute œuvre littéraire ou autres œuvres se rapportant à la profession d'ingénieur ou à ses objets



Justification

Ingénieurs Canada protège les marques officielles de la profession d'ingénieur contre l'utilisation non autorisée des termes réservés et s'assure que les sociétés de régime fédéral respectent les lois en matière de génie au Canada.

Résultats attendus

Pour s'acquitter de cette responsabilité, Ingénieurs Canada s'engage à :

- Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée.
- Veiller à ce que les sociétés de régime fédéral respectent les exigences des lois provinciales et territoriales régissant le génie.

Responsabilité

Chef de la direction d'Ingénieurs Canada

Sous-initiative

- Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée et faire en sorte que les sociétés de régime fédéral respectent les exigences des lois provinciales et territoriales en la matière.

Ressources internes



Une partie des ressources en personnel qui relèvent du chef de la direction d'Ingénieurs Canada exécutent des fonctions dites « ressources internes », qui permettent à l'organisme de mener ses activités quotidiennes et assurent un soutien à l'ensemble du système.



Une dotation appropriée a été mise en place pour permettre la **planification professionnelle et la gestion organisationnelle**, y compris tous les aspects de la planification stratégique et opérationnelle, la mesure du rendement, la gestion des risques, la gestion des changements, ainsi que la gestion des projets et des programmes.

Un **programme de consultation** a été mis en place pour permettre à tous les secteurs d'Ingénieurs Canada d'interagir de façon significative et appropriée avec toutes les parties prenantes désignées sur une base ponctuelle, en fonction des besoins. Le programme de consultation est évolutif, ce qui permet d'assurer que toutes les parties prenantes sont adéquatement mises à contribution dans chacune des initiatives entreprises par Ingénieurs Canada.

En tant qu'organisme de service national qui permet aux 12 organismes de réglementation régionaux de travailler ensemble, Ingénieurs Canada procure des **services de communications et de traduction** à l'appui de toutes les activités de l'organisation.

Pour appuyer l'amélioration continue de la planification et de la gestion organisationnelle, Ingénieurs Canada adhère à la norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être d'Excellence Canada par le biais de son programme **Parcours vers l'excellence**. La participation à ce programme rehaussera progressivement la maturité de tous les éléments de l'organisation, conformément aux pratiques optimales de l'industrie.

Des **services financiers et administratifs** sont également fournis, notamment : gestion des finances et des installations, services de technologie de l'information et expertise en ressources humaines.

Les **programmes d'affinité** financent une partie importante des activités d'Ingénieurs Canada et fournissent des services d'assurance, des services financiers et autres aux organismes de réglementation du génie et à leurs membres.

Des **services de secrétariat**, du soutien administratif, de l'expertise et la préparation de tous les plans de travail sont fournis sur une base continue au conseil et à tous ses comités; des services de secrétariat sont fournis au CCDISA.

Responsabilités du conseil



Le conseil a six responsabilités. La section suivante décrit comment il compte s'acquitter de chacune d'entre elles. Chaque comité du conseil élaborera un plan de travail qui sera intégré au plan opérationnel annuel d'Ingénieurs Canada.



Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil

Cette responsabilité comporte deux éléments, dirigés par des comités distincts.

Comité exécutif

- Établir et utiliser des profils de compétences pour les administrateurs et tous les présidents de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.
- Gérer le chef de la direction et les présidents de comités en utilisant des profils de compétences et en évaluant le rendement au regard de la réalisation des plans stratégique et opérationnel.

Comité de rémunération

- Gérer le rendement du chef de la direction

Résultats attendus

Le conseil s'attend à ce que des efforts importants soient consacrés à la codification et la régularisation de ce moyen nouveau et plus structuré permettant de mesurer et de comprendre les progrès réalisés au regard du plan de l'organisation. L'une des attentes fondamentales du conseil est qu'une action concrète et bien communiquée corrigera les lacunes, les faiblesses et les failles de n'importe quelle partie du plan, évaluées au moyen de mesures du rendement nationales et transparentes.

Cette responsabilité sera remplie quand le conseil sera certain d'avoir une perception exacte et complète de son propre rendement, ainsi que de celui de ses administrateurs et présidents de comités. Grâce à cette information, le conseil agira pour reconnaître le succès et offrir au besoin des conseils appropriés pour atteindre les objectifs.

Responsabilité du conseil 2 :

Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction

Responsabilité du président élu :

- Assurer la supervision et l'orientation du processus de consultation d'Ingénieurs Canada auprès des organismes de réglementation et d'autres parties prenantes dont les avis sont essentiels au travail du conseil.

Résultats attendus

Le conseil s'attend à ce que les organismes de réglementation et toutes les parties prenantes clés en viennent à apprécier et valoriser le processus d'engagement. La méthodologie d'engagement utilisée doit être rentable et utiliser de façon efficace le temps de toutes les personnes invitées à participer aux consultations d'Ingénieurs Canada.

Cette responsabilité du conseil sera remplie quand les organismes de réglementation et les autres parties prenantes clés seront convaincus qu'Ingénieurs Canada comprend et prend en compte leurs avis et besoins avant de passer à l'action.

Responsabilité du conseil 3 :

Fournir une orientation stratégique continue et appropriée

Cette responsabilité établit des attentes structurelles claires quant à la façon dont le conseil fournira des orientations stratégiques pour tous les éléments d'Ingénieurs Canada.

Comité exécutif

- Élaborer un plan stratégique triennal, actualisé chaque année, qui tient compte des tendances et des défis nouveaux.
- Assurer l'élaboration de plans et budgets opérationnels annuels qui spécifient les actions et les ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique.
- Assurer l'utilisation d'un processus d'amélioration continue permettant de suivre, de communiquer et, au besoin, de corriger, le rendement au regard des objectifs établis dans :
 - Le plan stratégique
 - Le plan opérationnel annuel

Résultats attendus

Le conseil s'attend à ce que des efforts importants soient consacrés à la codification et la régularisation de ce moyen nouveau et plus structuré permettant de fournir des orientations



stratégiques, y compris des communications claires et continues à l'intention de toutes les parties prenantes concernant les progrès vers la réalisation du plan, ainsi que les stratégies mises en place pour atténuer les lacunes ou les faiblesses.

Cette responsabilité du conseil sera remplie quand les organismes de réglementation conviendront, en toute confiance, que les plans stratégiques du conseil répondent à leurs besoins, et que le plan opérationnel annuel donne suite à ces besoins.



Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil

Cette responsabilité du conseil est partagée par trois groupes :

Président

- Mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur le financement.

Comité sur la gouvernance

- Maintenir des principes et des politiques de gouvernance efficaces.
- Apporter à la gouvernance des améliorations continues.
- Mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur les nominations.

Comité des finances

- Assurer l'inspection et la surveillance externes et directes des politiques et responsabilités financières.

Résultats attendus

Le conseil s'attend à ce que tous les examens et les révisions de ses politiques se poursuivent en temps opportun, en mettant particulièrement l'accent sur les recommandations découlant des activités qui s'inscrivent dans cette responsabilité.

Cette responsabilité sera remplie quand le conseil et les organismes de réglementation seront convaincus que :

- Toutes les politiques du conseil sont à jour et pertinentes aux exigences établies.
- Des plans d'action assortis d'objectifs clairs sont établis sur la base des recommandations des groupes de travail créés par le conseil.
- Des plans d'action pour la mise en œuvre des recommandations sont intégrés aux plans du conseil.

Responsabilité du conseil 5 :

S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil



Comité d'audit

- S'assurer que le conseil a l'entière responsabilité de gérer les risques et d'orienter le chef de la direction au moyen de stratégies d'atténuation claires et pertinentes.
- Surveiller le registre des risques et s'assurer que le conseil en est informé et capable de prendre des mesures rapides pour contrer tous les risques pertinents.

Il incombe au chef de la direction de maintenir à jour le registre des risques et d'appliquer les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.

Résultats attendus

Cette responsabilité sera remplie quand le conseil et les organismes de réglementation seront certains d'être pleinement informés de tous les risques potentiels pertinents, auront des niveaux appropriés et établis de tolérance aux risques et estimeront que toutes les stratégies nécessaires d'atténuation des risques sont définies et mises en œuvre.

Responsabilité du conseil 6 :

Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil

Président élu :

- Élaborer et fournir du matériel et des programmes d'orientation qui rehaussent l'efficacité des administrateurs et des autres personnes collaborant étroitement avec le conseil. Le programme d'orientation du conseil doit tenir compte des défis liés à l'accueil et à l'intégration des personnes qui entrent en fonction pour la première fois et fournir des occasions de développement continu à celles dont le mandat se poursuit.

Résultats attendus

Le conseil s'attend à ce que la qualité de l'orientation fournie aux nouveaux administrateurs et à

d'autres personnes s'améliore au cours de la période visée par ce plan stratégique, en particulier une fois que les rôles des administrateurs, des membres et des présidents sont précisés dans le cadre des travaux de gouvernance pendant l'automne et l'hiver 2018-2019.

Cette responsabilité sera remplie quand les administrateurs et les autres intervenants auxquels le conseil a fourni des services d'orientation exprimeront leur satisfaction à l'égard de l'efficacité du programme d'orientation du conseil.



PAGE LAISSÉE INTENTIONNELLEMENT EN BLANC
POUR PERMETTRE L'IMPRESSION RECTO VERSO



engineerscanada
ingénieurscanada

Engineers Canada

300-55 Metcalfe Street
Ottawa, ON K1P 6L5
613.232.2474 | 1.877.408.9273
engineerscanada.ca

Ingénieurs Canada

300-55, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
613.232.2474 | 1.877.408.9273
ingenieurscanada.ca

